

## **QUESTION 49**

### **Amélioration sur le plan international des systèmes d'examen préalable en matière de brevet d'invention**

---

Annuaire 1967/III, pages 59 - 60  
Comité Exécutif de Helsinki, 28 août - 1<sup>er</sup> septembre 1967

Q49

## **QUESTION Q49**

### **Amélioration sur le plan international des systèmes d'examen préalable en matière de brevet d'invention**

#### **Résolution**

1. Le Comité exécutif adopte les résolutions suivantes:

1. Il est essentiel et urgent d'organiser une coopération en vue de réduire les charges et les délais résultant, en raison de la multiplicité des dépôts, des recherches et des examens en matière de brevets d'invention.

2. Le projet d'un Traité de Coopération préparé par les BIRPI présente, à l'égard de ce qui est dit au point 1 ci-dessus, un mérite considérable et comporte des aspects qui rendent hautement désirable de poursuivre activement son étude.

3. Ce projet comporte trois dispositions essentielles:

- un système de recherche internationale,
- un dépôt international,
- un certificat de brevetabilité.

a) Sur le système de recherche internationale: L'AIPPI approuve le principe de l'étude faite par les BIRPI et insiste pour qu'elle soit poursuivie très activement afin d'aboutir à une recherche internationale aussi approfondie que possible.

b) Sur l'institution d'un dépôt international: l'AIPPI estime qu'il est impossible de l'approuver à l'heure actuelle, car sa forme et son fonctionnement éventuels peuvent dépendre de la solution qui sera donnée au problème de la recherche.

c) Sur l'institution d'un certificat de brevetabilité: l'AIPPI estime qu'il est impossible de l'approuver à l'heure actuelle.

II. En conséquence, le Comité exécutif décide de continuer l'étude de la question 49 B.

\* \* \* \* \*